

R390

Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicule

Objectif

Obtention du CACES® par le ou les salariés afin de permettre la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'entreprise (article L4111-1 et R4323-55 du code du travail, arrêté du 02/12/1998) aux salariés concernés.

Etre capable de :

- Evaluer les responsabilités du conducteur de GACV,
- Décrire sommairement la technologie d'un GACV,
- Adapter les consignes de sécurité aux différentes opérations de conduite de GACV.

Public

Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un des matériels concernés par la recommandation R390.

Pré-requis

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Savoir lire et écrire

Durée

Variable suivant la catégorie de matériel et l'expérience du salarié

Dates

Nous consulter

Plus

- + 1 seul mail et 1 seul N° de téléphone pour vos demandes sur toute la France
- + Possibilités sur sites partenaires certifiés (répondant aux exigences du référentiel de la recommandation CNAMTS)
- + Des durées uniformes en fonction des profils d'expérience définis
- + La certitude du respect de la législation
- + La certitude de la mise en œuvre de moyens de formation conformes
- + La possibilité de mise en place d'une externalisation de la gestion des besoins

Programme

Module théorique :

- Bilan des connaissances et/ou compétences
- Connaissances de base du code de la route
- Connaissance de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de GACV
- Classification et technologie des GACV
- Risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des GACV
- Règles de conduite
- Sécurité et maniabilité

Formation pratique :

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences
- Vérifications des connaissances de base du code de la route
- Vérifications des connaissances de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de GACV
- Vérifications des connaissances de la classification et de la technologie des GACV
- Vérifications des connaissances des risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des GACV
- Vérifications des connaissances des règles de conduite
- Mise en pratique des connaissances de sécurité et de maniabilité

Evaluation et validation de compétences Tests CACES® R390

Test théorique

- Connaissances des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- Connaissance de la réglementation, normalisation et textes de la Sécurité sociale, code pénal...
- Devoirs et responsabilités du conducteur de GACV
- Classification et technologie des GACV
- Vérifications et préparation à la mise en route, précaution de l'arrêt
- Risques inhérents au fonctionnement des GACV, règles de sécurité générales et particulières

Test pratique

- **La technologie** : Vérification des engins, préparation avant mise en route, maintenance des GACV - Essais sécurité et contrôle
- **La sécurité** : Application des règles de sécurité en manœuvres - Conduite avec différents types de charges et d'environnement - Maîtrise du balan et des commandes - Fin de poste

Mode d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.
Une évaluation individuelle de l'acquisition des connaissances est assurée au moyen d'un test théorique et pratique conformément au référentiel CNAM concerné. Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®), suivant les résultats obtenus par le ou les candidats.



Pour plus d'info demandez notre documentation gratuite, sur www.capsecur.com

